

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

| | |
|---|---|
| <u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 20 septembre 2018 | L'an Deux Mille Dix Huit, le 20 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président |
|---|---|

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GARRIGUES Michel, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames CARNEGIE Cynthia, GIRAUD Béatrice, LIFANTE Dominique,

Messieurs CAVAILLE Jean-Claude, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Jérôme, SAINT-BEAT Christian.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur LAPOUGE Maurice représenté par Madame BELLEAU Marie-Hélène.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BAYLE Brigitte procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,

Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Madame CONGE Marie-Yvonne,

Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,

Monsieur THELIOL Jean-Jacques procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François.

| | |
|--|--|
| Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie | Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 6 Votants : 44 |
|--|--|

N°2018D-115-STA : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT D'EAU 47 - EXERCICE 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité

du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement ;

VU le transfert des compétences « Eau potable », « Assainissement Collectif » et/ou « Assainissement Non Collectif par la commune / l'EPCI à fiscalité propre au Syndicat Eau47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 21 juin 2018, approuvant le contenu du rapport annuel 2017 ;

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2018 et être ensuite tenu à la disposition du public ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,**

1°) - Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2017 ;

2°) - Mandate Monsieur le Président pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 septembre 2018

Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 septembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 26 septembre 2018
